



République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Département  
de l'Essonne

-----  
Arrondissement  
de Palaiseau

-----  
Canton de  
Brétigny-sur-Orge

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 28 mai 2020**

**Membres du Conseil Municipal présents: 29**

**Votants : 29**

**Ont été installés conseillers municipaux :**

M. Joubert, Mme Boulenger, M. Lafon, Mme Letessier, M. Preud'homme, Mme Riva-Dufay, M. Machut, Mme Despaux, M. Poncet, Mme Agnieszka, M. Eck, Mme Flocon, M. Ollivier, Mme Cousin, M. Vovard, Mme Daurat, M. Laure, Mme Ficarelli-Corbière, M. Fall, Mme Lambert, M. Genot, Mme Lafragette, M. Couton, M. Murail, Mme Goldspiegel, Mme Léonard, M. Chauvancy, Mme Tussiot et M. Delvalle

**Décision demandant que la séance se déroule à huis clos**

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités territoriales, et suite à la demande de 6 membres du Conseil Municipal, **le Conseil Municipal décide le huis clos** pour la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix sur 29), en raison de l'état d'urgence sanitaire.

**Election du Maire** : à la majorité absolue (23 voix sur 29), Monsieur Georges JOUBERT a été élu Maire.

**Détermination du nombre des adjoints** : à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix sur 29), le nombre d'adjoints a été fixé à 8.

**Elections des adjoints** : la liste « *Marolles ensemble* » a été élue à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix Pour, 5 bulletins blancs et 1 Nul), comme suit : Josiane BOULENGER (1<sup>ère</sup> adjointe), Patrick LAFON (2<sup>ème</sup> adjoint), Chantal LETESSIER (3<sup>ème</sup> adjointe), Francis PREUD'HOMME (4<sup>ème</sup> adjoint), Nathalie RIVA-DUFAY (5<sup>ème</sup> adjointe), Géry MACHUT (6<sup>ème</sup> adjoint), Valérie DESPAUX (7<sup>ème</sup> adjointe), Yann PONCET (8<sup>ème</sup> adjoint).

Il a été fait lecture de la **Charte de l'élu local**.

**Régime indemnitaire des élus locaux : Fixation des indemnités de fonction du maire, de ses adjoints et des conseillers ayant une délégation de fonction**. Ce point a été voté à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix Pour et 5 Abstentions : M. Murail, Mme Golsdpiel M. Chauvancy, Mme Léonard, Mme Tussiot).

**Délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales** : Ce point a été voté à la majorité des suffrages exprimés (23 voix Pour et 6 voix Contre : M. Murail, Mme Golsdpiel M. Chauvancy, Mme Léonard, Mme Tussiot et M. Delvalle).

**Domaine du Château – Avenant n°3 au Projet Urbain Partenarial** : Ce point a été approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix sur 29)

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affiché dès le 29 mai 2020

**LE MAIRE**

**Georges Joubert**

Le compte-rendu détaillé de cette séance est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune suite à son approbation lors de la séance du conseil municipal suivante.